



DELIB 09-2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 04 mars 2026 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 8

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mille vingt et six et les quatre mars à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Cédric GARCIA, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Martine BOUSQUET Nadège BOUYSSÉ (arrivée 18h12-Délibération n°3), Simon SAFFORES (arrivé 18h09-Délibération n°2).

Pouvoir :

Absents : Adrien STOLDICK, Jean-Luc IMART

Secrétaire de séance : Martine BOUSQUET

La séance débute à 18h05 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 6, Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : - DELIBÉRATIONS DIVERSES : AVIS SUR LA DESAFFILIATION AUPRES DU CENTRE DE GESTION DU TARN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Madame le Maire rappelle que le centre de gestion du Tarn a pour vocation de participer à la gestion des agents publics territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités tarnaises. Il apporte aux collectivités assistance et expertise en gestion des ressources humaines. Il assure des missions obligatoires tels que :

- l'emploi : l'information sur l'emploi public en assurant la publicité des créations et vacances d'emplois des collectivités, l'organisation des concours et examens professionnels, l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'emploi après des périodes de disponibilité, l'accompagnement des fonctionnaires privés d'emploi ou devenu inaptes à l'exercice de leurs fonctions, le conseil en évolution professionnelle.

- la carrière : la gestion des carrières, le fonctionnement des organismes consultatifs (comité social territorial, commissions administratives paritaires, formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail), secrétariat du conseil médical, gestion de l'exercice du droit syndical, gestion de la mission de référent déontologue.

Et des missions facultatives :

- le conseil en organisation, le conseil en évolution professionnelle, l'expertise juridique et la prévention des contentieux en matière RH, l'aide à l'archivage, l'aide au recrutement, l'intérim territorial, la psychologue au travail, la prévention des risques professionnels, l'étude des droits à l'allocation chômage, le secrétariat itinérant

- la médiation préalable obligatoire et la médiation conventionnelle, la protection sociale complémentaire prévoyance et santé, l'assurance des risques statutaires, la médecine préventive



- le conseil statutaire, la documentation de conseil RH, l'accompagnement des dossiers retraite, le conseil stratégique et développement RH du territoire.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune est affiliée au centre de gestion qui apporte de l'expertise en plus de celle existante au sein de la collectivité. Il rappelle que ce dernier apporte une aide non négligeable à l'ensemble des collectivités du territoire notamment les petites collectivités qui n'ont pas forcément les compétences en interne.

Madame le Maire rappelle que se retrait risque d'avoir un impact financier sur l'ensemble des communes du territoire car les cotisations obligatoires et additionnelles de la communauté d'agglomération représentent 11,5% du budget du CDG81 soit environ 275 000.00€ par an et donc sur les services dispensés par le CDG81.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET.

Pour : 8, Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET.

